

Le Programme d'Echanges en bref

NOM DE L'ACTIVITÉ	GROUPE CIBLE	DURÉE	LIEU	LANGUE
Stages courts (collectif ou individuel)	Magistrats et formateurs judiciaires	10 ou 5 jours	Juridictions et institutions de formation judiciaire des EM UE	Langue du pays d'accueil ou langue commune (anglais ou français)
Programme AIAKOS	Futurs et jeunes magistrats	2 semaines (1 semaine au niveau national et 1 semaine à l'étranger)	Institutions de formation et juridictions des EM UE	Anglais
Visites d'étude	Magistrats	2 à 5 jours en fonction de l'institution d'accueil	CJUE, CEDH, Eurojust, institutions de l'UE	Anglais ou français
Stages longs	Magistrats confirmés	3 à 12 mois en fonction de l'institution d'accueil	CJUE, CEDH, Eurojust	Anglais ou français

Informations pratiques

Conditions financières

Les frais liés à l'activité (voyage, hébergement, repas, etc.) sont pris en charge par le REFJ. Les participants reçoivent un montant forfaitaire variable selon les pays d'accueil et le cas échéant, le remboursement des frais de voyage sur base de leur coût réel.

“Je ne peux que recommander à tous les collègues de participer à un stage. C'est une excellente opportunité d'avoir un regard neuf et une vision plus globale des choses.”
- Un juge allemand -

Comment postuler?

Pour participer au Programme d'Echanges, le candidat doit faire preuve d'une solide motivation professionnelle et d'une bonne connaissance de la langue dans laquelle est organisée l'activité.

Un appel à candidatures est diffusé chaque année pour toutes les activités du Programme d'Echanges à l'automne par le biais des institutions de formation partenaires et le site internet du REFJ. Le REFJ travaille avec ses partenaires pour présélectionner et répartir les candidats selon les places disponibles dans les pays/institutions participants.

- Les candidatures doivent être envoyées au point de contact du Programme d'Echanges dans le pays d'origine
- Consultez le site du REFJ à l'automne pour obtenir des informations actualisées sur l'appel à candidatures et les coordonnées des points de contact du Programme d'Echanges au niveau national.

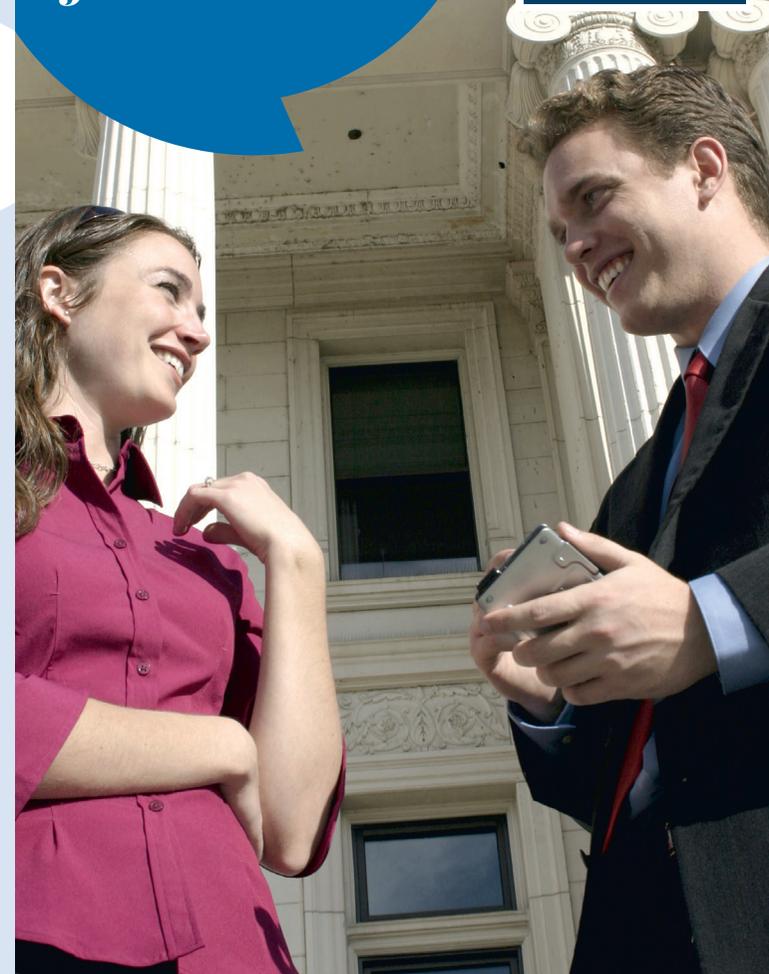


Plus d'informations

Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) –
Rue du commerce 123, B – 1000 Bruxelles
<http://www.ejtn.eu/>

Equipe du Programme d'Echanges:
exchanges@ejtn.eu; + 32 2 280 22 42

Le Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires



Histoire et objectifs

Le Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires est l'activité phare du REFJ. Initié par le Parlement européen, le Programme d'Echanges a été mis en place en 2005. En 2006, la Commission européenne a accordé de facto au REFJ un monopole pour la mise en œuvre d'échanges entre les autorités judiciaires.

L'objectif principal du Programme d'Echanges est de permettre aux magistrats européens de mieux connaître les différents systèmes judiciaires de l'UE, d'enrichir leurs connaissances en matière de droit de l'Union et des droits de l'homme par le biais de contacts directs, d'échanges de vues et d'expériences avec les juges, procureurs et formateurs judiciaires des différents Etats membres de l'UE (EM UE). Le Programme d'Echanges vise également à construire une culture judiciaire européenne fondée sur une confiance mutuelle entre les autorités judiciaires appartenant à l'espace judiciaire européen commun.

Le Programme d'Echanges du REFJ propose des stages courts dans les juridictions et institutions de formation judiciaire des Etats membres de l'UE, des stages longs et des visites d'étude au sein des Cours européennes, institutions et agences de l'UE ainsi qu'un programme spécifique pour les futurs et jeunes magistrats.

1600 participants annuels au Programme d'Echanges – un nombre de participants multiplié par 10 en dix ans

Activités

Stages courts au sein des juridictions et institutions de formation judiciaire des EM UE

Ces stages permettent aux participants d'acquérir des connaissances sur les autres systèmes judiciaires ainsi que de partager expériences et pratiques judiciaires avec leurs homologues.

- **Découverte des systèmes judiciaires des Etats membres**
- **Echange de meilleures pratiques**
- **Développement du réseau professionnel**
- **Perfectionnement linguistique**

Le programme AIAKOS

Ce programme s'adresse spécifiquement aux futurs et jeunes magistrats, en leur donnant la possibilité d'appréhender d'autres systèmes judiciaires et programmes de formation, d'approfondir leur connaissances du droit européen et des instruments de coopération judiciaire, de rencontrer leurs homologues et de nouer des contacts utiles pour leur vie professionnelle future.



◀ Un stage collectif à Venise, Italie



◀ Procès fictif joué par des participants au Programme AIAKOS, Bordeaux, France

Deux types de stages courts sont proposés:

- **stages collectifs:** un groupe de magistrats de différents Etats membres participe à une introduction au système judiciaire du pays d'accueil, suivie par un programme pratique dans une juridiction.
- **les stages individuels:** le magistrat visiteur suit son homologue dans son travail quotidien. Le stage peut être personnalisé en fonction de la spécialité du participant.

Les formateurs ont la possibilité d'appréhender les méthodes, outils et programmes de formation utilisés dans le pays d'accueil et de partager avec leurs collègues les meilleures pratiques en matière de formation judiciaire.

Activités de formation au sein des Cours européennes, institutions et agences de l'UE

Les visites d'étude sont organisées pour des groupes de participants de différentes nationalités à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), à la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH), à Eurojust et dans plusieurs institutions européennes à Bruxelles, offrant aux participants un aperçu du fonctionnement et des procédures de l'institution d'accueil.

Les stages longs sont organisés sur base individuelle à la CJUE, à la CEDH et à Eurojust, permettant une immersion totale des participants dans le travail de l'institution d'accueil.



©Eurojust

©PH